

Les commerçants invités à rejoindre Carol'or

En juillet dernier, le Conseil communal de Charleroi a adopté un vaste plan de relance de 12 millions d'euros (exonérations de taxes et redevances adoptées au conseil communal de juin comprises) décliné en 10 mesures.

La première de ces mesures porte sur l'envoi à chaque citoyen, à partir de la mi-septembre, de l'équivalent de 20

euros en monnaie locale, soit 20 Carol'ors, à valoir dans les commerces locaux des 15 communes de Charleroi ayant adhéré à l'opération.

Cette mesure vise à favoriser tant les citoyens, qui bénéficieront de l'équivalent de 20 euros par personne, du plus jeune au plus âgé, que les commerçants locaux pour qui un montant total de 4 millions

d'euros est injecté dans l'économie locale !

Problème : tous les commerces de l'entité n'utilisent pas cette fameuse monnaie locale, c'est un euphémisme.

Pour y remédier, la Ville octroie un subside à l'ASBL Carol'or, de même qu'elle offre aux commerçants qui veulent bénéficier de la démarche, l'affiliation au réseau d'un montant

de 25 euros ainsi que l'équivalent de 50 euros de fonds de caisse.

VOUS ÊTES COMMERÇANTS ?

Il vous suffit de vous rendre sur le site <https://carolor.org/> et de remplir le formulaire d'adhésion.

Cela ne prend que quelques minutes. Le tout pour début septembre, si possible... ●